

Règlement type "Montées/Sprints Historiques"



Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 29/04/2016*, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : DOHY PHILIPPE

* Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables "CSAP" et "ASAF".

EPREUVE : MONTEE HISTORIQUE du GRAND PONT

DATE : 28 août 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Avertissement

A l'exclusion des seuls « Montées/Sprints en Or », les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui et pour les autres.

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires :

Chapiteau situé rue des Parçonniers, 5660 Presgaux (Couvin).

COMITE D'ORGANISATION

MOTOR CLUB EAU BLANCHE EAU NOIRE

N° D'ENTREPRISE : 0.0408.447.697



GESTION DE LA COURSE ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- | | |
|--|--------------------|
| - Directeur de « Course » : DOHY Philippe | Lic. ASAF : 926 |
| - Directeur de « Course » adjoint : SOUSSIGNE Marc | Lic. ASAF : 810 |
| - Secrétaire du meeting : Cleerbaut Isabelle | Lic. ASAF : 980 |
| - Toubeau Jean Claude | Lic ASAF : 811 |
| - Directeur de la sécurité : Kröner André | Lic. ASAF : 347 |
| - Responsable du Parc des coureurs : Delers Guy | |
| - Equipe médicale : CRS Christian Duville | |
| - Ambulances : PARAM services ASBL | Nombre : 2 |
| - Equipe de sécurité : Joniaux Luc : | Lic.ASAF : 367 |
| - Commissaires Sportifs ASAF | |
| Président de collège : Liégeois Jules | Lic. ASAF : NA 937 |
| Membres : Debarsy André | Lic. ASAF : NA 924 |
| - Commissaires Techniques ASAF | |
| Président de collège : Puissant JC | Lic. ASAF : NA 957 |
| Membres : | Lic. ASAF : |
| - Inspecteur – Sécurité ASAF : | Lic. ASAF : |

GENERALITES

- Dénomination : Montée Historique de Grand Pont
- Date : 28 août 2016
- Parc des participants : Rue des Forges et rue de la Briqueterie
- Vérifications administratives : Chapiteau, rue des Parçonniers
- Vérifications techniques : rue des Forges et rue de la Briqueterie.
- Parcours : Rue des Parçonniers.
- Circuit en activité : le 28/08/2016 de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au " Règlement Particulier Montées/Sprints Historiques , dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir au Chap. VII-D des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Article 1 : Parcours

- Largeur moyenne de la route : 5 m – Longueur de la côte/Sprint : 2000 mètres.
- Départ : Rue des Parçonniers
- Arrivée : Rue des Parçonniers
- Homologation : 1/07/2016

Article 2 : Véhicules :

2.1. Montée /Sprint Historique

Seul, un modèle de véhicule **fermé** (toit ou capote), immatriculé ou non, entré en production ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit**, est admissible.

Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (**même « body » et même motorisation ***) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure à ce moment**.

Les véhicules devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque*.

*** En dérogation**, des véhicules de même « Body » mais équipés de **culasse et/ou moteur de substitution hors période de référence** pourront également être admis au départ, aux deux conditions cumulées suivantes :

- que le modèle ou la culasse de substitution soit de la **même marque** que celle du véhicule ou que celle du moteur dont il était équipé, à l'origine ;
- que **l'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, soit à la hauteur des performances majorées.

RESTRICTIONS DANS CE CAS :

1. La cylindrée d'un tel moteur installé dans un véhicule (ou celle d'un moteur sur lequel une telle culasse a été apposée), ne pourra excéder :

- 3000cc pour un moteur atmosphérique à 2 ou 3 soupapes par cylindre
- 2500cc pour un moteur à plus de 3 soupapes par cylindre
- 2000cc pour un moteur suralimenté (diamètre maximum de la bride obligatoire du compresseur : **34mm** pour un moteur « Essence » ; **37mm**, pour un moteur « Diesel ».)

2. De plus, un véhicule ne pourra être équipé d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.

3. Le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices) devra être conservé.

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

Aucune fiche d'identité ni passeport technique n'est à produire.

Une dérogation pour les voitures **ouvertes** pourra être accordée pour les véhicules d'avant-guerre.

Article 3 : Engagement – Frais - Listes

3.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement et dûment complété, pourra être renvoyé (Par courriel ou voie postale) à : DOHY Philippe, Avenue des Sports 10A, 6460 Chimay.

philippedohy@yahoo.fr

3.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 95 €, assurances comprises, et 1 repas offert au pilote ; le repas supplémentaire est vendu au prix de 15€. L'inscription pour le passager est de 15€ (lic et inscription) ; il pourra acheter un repas au prix de 15€. Une réduction de 50% sur l'engagement sera accordée aux véhicules d'avant guerre.

Le montant total du droit d'engagement devra être versé sur le compte bancaire suivant :

N° : **BE36 3630 0854 9881 avant le 25/08/2016 à midi**

Avec la communication suivante : Grand Pont Historique + Nom/prénom.

Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de 5 € et perçus le jour de l'épreuve.

3.3. Liste des engagés. Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.

3.4. La liste exhaustive des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 14 heures. Il sera admis d'accepter l'inscription de passagers jusqu'à 14h30 la liste exhaustive de ceux-ci devant impérativement être affichée à 15 heures, au plus tard.

3.5. Le nombre de voitures admises est strictement limité à 100

ATTENTION : Les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

Article 4 : Vérifications administratives

4.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu **au chapiteau**, le 28/08/2016, de 7h30 à 9h30.

4.2. **Documents à présenter : Licence – Permis de conduire (obligatoire) – Carte d'identité – Documents du véhicule si celui-ci est immatriculé.**

Attention : (Voir Ch. VII -C, art. 1.3.2, du RP Montées/Sprint Historiques des Prescriptions Sportives de l'ASAF)

4.3. Licences : L'épreuve est ouverte aux titulaires des licences ASAF (ou équivalentes VAS) en cours de validité : **1J-L ; 1J-B ; L ; C ; B ; A4 ; A3 ; A2 ; A1.**

Des licences d'un jour, de type « 1J-L » (pilote & passager – 10 €) ou « 1 J-B » (50 € : couverture en assurance-accident corporel plus importante), seront délivrées sur place, jusqu'à 14 heures, par les Commissaires Sportifs.

**Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.
Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard, même en cas de filiation entre le
conducteur et le candidat passager.**

Article 5. Vérification de la conformité des véhicules en Montée/Sprint Historique (Voir art. 1.3.3, du RP des Montées/Sprints Historiques)

- 5.1. Des vérifications de conformité des véhicules présentés, seront pratiquées par les Contrôleurs Techniques de la Fédération ou par la Direction de Course, elle-même.
- 5.2. Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), aucune vérification technique du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.
Dès lors, les **concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements** éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

Article 6 : Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"

- 6.1. - Une même voiture pourra être inscrite par deux pilotes différents*
- Un même pilote pourra inscrire deux voitures distinctes*

** Biffer les mentions inadéquates*

- 6.2. La liste des voitures et pilotes qualifiés au départ devra correspondre exactement au nombre de voitures et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)

Article 7 : Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une MH ou d'un Sp.H, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements", **Carton Jaune et Carton Rouge**. A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show » (Sprint Histo), pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Article 8 : Montée/Sprint en Or : il n'y a pas de montée en Or

Article 12 : Timing

- Publication du Règlement Particulier : 1 juillet 2016
- Clôture des inscriptions à droits simples : 25/08/2016

- Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences : 28/08/2016 à 7h30
- Circuit en activité : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- Clôture des inscriptions à droits majoré et fin des engagements : 28/08/2016 à 9h30
- Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences : 28/08/2016 à 10h00

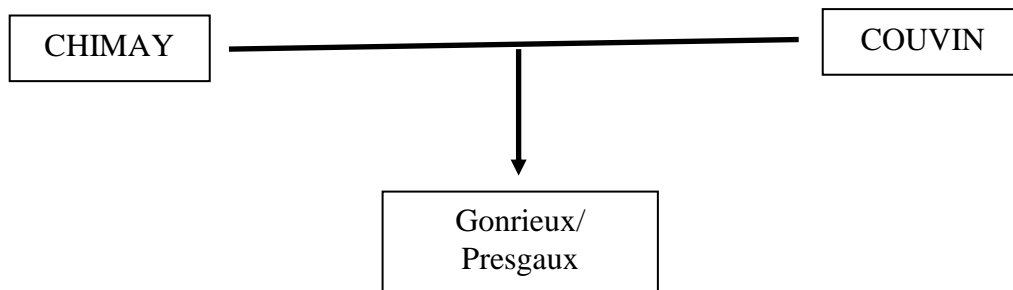
- Arrêt des montées : 12h30 et 18h00
- Circuit en activité : 9h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00
- Fin de la délivrance des licences « passager » : 14h30

- Fin du meeting : 18h00

Article 13 : Approbations

Règlement approuvé pour la commission "Courses de Côte/Sprints"

- de la CSAP Namur, en date du 18/06/2016, par Pierre Neuville, Lic. ASAF n° 911
- de l'ASAF, en date du 20/06/2016, par Nyssen Herman, Lic. ASAF n° 003.
- La licence d'homologation a été établie par Brasseur Joël Lic. ASAF n° Lg 519 en date du 1/07/2016



Club organisateur : MOTOR CLUB EAU BLANCHE EAU NOIRE
Epreuve : Montée/Sprint Historique du GRAND PONT (PRESGAUX-COUVIN)
Date : 28 Août 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 25/08/2016 à : 12h00

* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu*	Paiement reçu*	DIVISION*	NUMERO ATTRIBUE*
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE*	

Avertissement

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la journée.
 Les manifestations du type « Vintage Démo » ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le° : Adresse° : N° :		
Code postal° : Localité° :		
Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : E-mail :		

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
 Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCES ANNUELLES :

- Toutes (ASAF et VAS) en Montée/Sprint Histo ;
- "A4", au minimum, pour les "Montées/sprints en Or" et "A3", si S/R.

	ASAF					VAS					N° Licence	Type
CSAP/PAK	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LICENCES JOURNALIERES ASAF

Minimum requis :
Montée/Sprint historique : licence "1J-L"

Délivrées sur place

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Année	Immatriculation
..... CC

Palmarès de la voiture (facultatif) :

*A compléter si deux pilotes sur la même voiture

Si Pilote seul	*Nom du 1er Pilote	*Nom du 2ème Pilote
<input type="checkbox"/>

Date :

Signature(s) du (des) pilote(s), précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

EPREUVE : Montée historique du Grand Pont

Date : 28/08/2016

N° :

VERIFICATIONS

MH/Sprint

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

1^{er} * PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si « » pseudonyme : _____

LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

2^{ème} * PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si « » pseudonyme : _____

LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

VEHICULE		Fin de la production :	
Début de la production :			
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR			
Documents de bord		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Eclairage		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		Commissaire Technique	
Casque		Licence N° :	
Pneumatiques		Nom/Cachet :	
Divers :			
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	

**MONTEE HISTORIQUE du GRAND PONT
28/08/2016
Motor Club Eau Blanche Eau Noire**

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

À présenter compléter au secrétariat le jour de l'événement

* C A S E S R É S E R V É E S À L ' O R G A N I S A T I O N

Frais de participation *	 Paiement reçu*	NUMÉRO ATTRIBUÉ :	*

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Province, type et n° de licence annuelle 2016 : Min. : licence « 1J-L » Délivrée par le commissaire sportif présent		Club :	
Né(e) le° :	Adresse° :	N° :	
Code postal° :	Localité° :		
Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : E-mail :			

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de la manifestation susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Date :

Signature du passager précédée de la mention « Lu et approuvé »

« »

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur



ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je, soussigné(e), _____, licence n° _____, passager (passagère) lors de l'épreuve reprise ci-dessus,

m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Cet engagement s'applique, quelle que soit la voiture dans laquelle je prends place au cours de la manifestation.

Fait à _____, le _____.

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le passager, la passagère